

**SCI BF FRANCE TOULOUSE**  
**Société Civile Immobilière**  
**au capital de 4.360.500 Euros**  
**Siège social : 6, Place de la Madeleine**  
**75008 Paris**

**RCS PARIS 483 338 620**

**RAPPORT DE GESTION**  
**DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 31 JUILLET 2020**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur qui ont, en outre été tenus à votre disposition au siège social dans le délai fixé par l'article 41 du décret du 3 juillet 1978.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

L'exercice clos le 31 décembre 2019 est le quinzième exercice de la Société.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 008 063 € au cours de l'exercice écoulé contre un chiffre d'affaires de de 8 074 990 € au cours du précédent exercice.

La société a continué à donner à bail les immeubles dont elle était propriétaire pendant une partie de l'exercice puis elle a procédé à la cession de ses biens immobiliers le 12 juin 2019.

Comme lors du précédent exercice, aucun salarié n'a été employé au cours de l'exercice écoulé.

## **RESULTATS - AFFECTATION**

### **- Examen des comptes et résultats.**

Au cours de l'exercice écoulé, le total des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 3 008 567 € contre 8 074 994 € au cours du précédent exercice.

Les charges d'exploitation ont atteint 2 498 300 € au terme de l'exercice écoulé contre un montant de 4 551 469 € au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est par conséquent positif, s'élevant à 510 266 €, soit une baisse par rapport au résultat de 3 523 525 € à la clôture de l'exercice 2018.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (4 080 825) € résultant de 1 820 € de produits financiers pour 4 082 645 € de charges financières, il est par conséquent négatif et s'élève à (3 570 559) € contre 1 468 267 € au 31 décembre 2018.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de 54 922 020 € s'expliquant par le produit perçu au titre de la vente de l'immeuble dont la Société était propriétaire après remboursement de l'emprunt bancaire,

- d'un impôt sur les sociétés nul,

l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 51 351 461 € contre un bénéfice de 1 468 267 € au 31 décembre 2018.

### **- Proposition d'affectation du résultat.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 51 351 461 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

#### **Origine**

Résultat de l'exercice (2019)	51 351 461 euros
Report à nouveau antérieur	(3 901 159) euros

#### **Dividendes**

confirmation versement acompte sur dividendes décidé par assemblée générale du 13.11.2019	36 503 885 euros
--	------------------

#### **Report à Nouveau**

Le poste « Report à Nouveau » sera ainsi porté à	10 946 417 euros
---	------------------

<b>Totaux</b>	<b>47 450 302 euros</b>	<b>47 450 302 euros</b>
---------------	-------------------------	-------------------------

### - Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il sera demandé à l'Assemblée Générale de prendre acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices de la Société.

### DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

### PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19 n'a eu aucun impact sur l'activité de la Société et il n'est pas attendu un quelconque impact prochainement.

### ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

### CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

### SITUATION DES MANDATS

Ni les mandats de la Gérance de la Société ni ceux des Commissaires aux comptes n'arrivent à expiration à la prochaine Assemblée Générale.

